

# PRÉSENTATION D'ACCESS-I

## Nos missions

Access-i informe les personnes à besoins spécifiques sur l'accessibilité des lieux ouverts au public (infrastructures touristiques et sportives, parcs, jardins, circuits vélo, évènements,...).

Partenaire officiel du Commissariat général au Tourisme (CGT) et de l'AViQ, Access-i est le seul outil reconnu par les instances politiques en Belgique francophone. Access-i a déjà audité et certifié plus de 500 lieux en Wallonie et à Bruxelles.



## Être certifié par Access-i, ça veut dire quoi ?

- ✓ L'accessibilité du lieu a été vérifiée par un bureau d'expertise en accessibilité ;
- ✓ Une information complète sur l'accessibilité du lieu est disponible sur le site [www.access-i.be](http://www.access-i.be). Les points forts et d'attention y sont repris par type de handicap. Grâce à ces informations, le visiteur peut préparer son déplacement en toute sécurité;
- ✓ Un visuel de certification est apposé sur la devanture du bâtiment et sur les outils de communication. Celui-ci donne une première information aux visiteurs sur place, quant au niveau d'accessibilité du lieu.

Le lieu est-il accessible ?



La couleur indique le niveau d'accessibilité :



Lieu accessible : Je peux venir seul.



Difficultés sur place : Je dois venir accompagné.



Niveau d'accessibilité détaillé sur la fiche  
-> [www.access-i.be](http://www.access-i.be)

Le pictogramme indique le type de handicap:



chaise  
roulante



marchant  
difficilement



aveugle



malvoyant



sourd



malentendant



difficultés de  
compréhension

Afin de délivrer une information fiable et vérifiée, Access-i collabore avec 6 bureaux sous-traitants, experts en accessibilité. Ces bureaux sont composés d'architectes, de conseillers en accessibilité, d'ingénieurs et d'ergothérapeutes. En tant qu'experts, ils se rendent sur le terrain afin de réaliser un audit (état des lieux relatif à l'accessibilité).



Si vous avez également besoin de conseils pour améliorer votre accessibilité

**CONTACTEZ-NOUS !**